



France

Programme opérationnel 'Martinique'

Programme relevant de l'objectif «convergence», cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Le 30 novembre 2007, la Commission européenne a approuvé un programme opérationnel pour la Martinique, en France, couvrant la période 2007-2013.

Ce programme opérationnel relève de l'objectif «convergence»; son budget total est d'environ 1,2 milliard d'euros. L'aide apportée par l'Union européenne au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) s'élève à près de 417 millions d'euros, ce qui représente environ 2,9 % des contributions communautaires en faveur de la France dans le cadre de la politique de cohésion 2007-2013.

1. Objet et finalité du programme

La stratégie du programme opérationnel, en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires et le cadre stratégique national, vise à:

- renforcer la spécialisation des secteurs ayant déjà développé une expertise et identifier les secteurs émergents;
- poursuivre le désenclavement géographique et numérique du territoire;
- assurer une bonne gestion de l'environnement et une bonne préservation du patrimoine naturel;
- améliorer l'accès à la formation et à l'emploi pour favoriser le dynamisme économique ainsi que l'accès aux activités sportives et aux soins de santé.

2. Effets escomptés des investissements

La mise en œuvre du programme repose sur des

résultats à atteindre:

- le dépôt de 70 brevets;
- le recrutement de 39 chercheurs, dans les secteurs public et privé;
- la réalisation d'un saut technologique pour 210 à 280 entreprises;
- la création de 140 à 175 start-ups;
- la conclusion d'accords de collaboration entre instituts de recherche et entreprises, estimés à 210;
- la génération de 175 nouveaux procédés ou produits;
- l'augmentation du taux d'entreprises ayant une longévité moyenne de trois ans, de 64 à 67 %;
- l'amélioration du réseau de transport urbain et son extension à 274 000 personnes;
- l'extension de la télé-déclaration en ligne à 30 établissements publics;
- l'extension du réseau à haut débit à 311 établissements scolaires ;
- l'augmentation du nombre de nuits en hôtel de 2 % par an, soit de 1 100 000 à 1 268 000;
- l'amélioration des capacités d'approvisionnement en eau potable, de 137 000 à 147 000 mètres cubes;
- la réduction des tonnes de CO₂, estimée à 174 000.

3. Priorités

La mise en œuvre du programme de développement régional repose sur sept domaines d'intervention, à savoir:

- le développement économique, l'innovation et la recherche;
- l'accessibilité du territoire;
- la mise en valeur du potentiel local;
- la gestion de l'environnement;
- la poursuite de l'effort en matière d'équipements, d'éducation et de santé dans la perspective de garantir la cohésion sociale;
- la compensation des surcoûts résultant de l'ultrapériphérie et d'autres handicaps structurels;
- l'assistance technique.

4. Autorité de gestion

Préfecture de la région Martinique
Secrétariat général pour les affaires régionales
Ange, Mancini
F - Fort-de-France Cedex
Préfecture Région Martinique

Informations techniques et financières

Titre: Programme opérationnel 'Martinique'

Type d'intervention: Programme opérationnel

CCI: 2007FR161PO003

Date d'approbation finale: 2007-11-30

Ventilation des financements par axe prioritaire

Axe prioritaire	Participation CE	Contribution nationale publique	Contribution publique totale
Développement économique, innovation et recherche	67 000 000	102 530 000	169 530 000
Accessibilité du territoire	90 000 000	162 900 000	252 900 000
Mise en valeur des potentialités locales	131 500 000	73 000 000	204 500 000
Gestion de l'environnement	144 300 000	53 500 000	197 800 000
Poursuivre l'effort en matière d'équipements, d'éducation et de santé afin de garantir la cohésion sociale.	4 577 876	4 577 876	9 155 752
Compenser les surcoûts induits par l'ultra périphérie et les autres handicaps structurels	107 268 264	148 064 132	255 332 396
Assistance technique	8 387 569	2 796 000	11 183 569
Total	553 033 709	547 368 008	1 100 401 717